



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 543 02 0010 54 01 Bútoripari technikus

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien de l'industrie du secteur de l'ameublement  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- Préparer le plan d'affaires ;
- Utiliser des équipements informatiques ;
- Respecter les règles de sécurité au travail, de protection incendie et de l'environnement ;
- Préparer des opérations de travail et la production sans danger ;
- Organiser des processus de production ;
- Produire des éléments en bois massif, des éléments d'ameublement laminés, des produits industriels de menuiserie, des sciages, des produits liés et des produits agglomérés ;
- Effectuer des travaux secondaires ;
- Effectuer le traitement de surfaces ;
- Assembler les éléments du produit ;
- Effectuer de l'administration technique ;
- Emballer et entreposer des produits finis ;
- Organiser la production de meubles recouverts ;
- Effectuer la production de jeux de plein air selon la spécification ;
- Tourner le bois ;
- Étudier la production d'autres produits de l'industrie du bois.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3114 Technicien de l'industrie légère et du bois

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

|  |  |             |
|--|--|-------------|
| <b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b>  | <b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b><br><br>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Action Sociale et du Travail (SZMM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.          |             |
| <b>Niveau du certificat (national ou international)</b><br><br><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b><br>54 Qualification professionnelle de niveau élevé donnant droit à occuper un emploi exigeant essentiellement un travail intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat.<br><br><b>Code ISCED97:</b><br>4CV | <b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b><br><br>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:<br>81-100% très bien (5)<br>71-80% bien (4)<br>61-70% moyen (3)<br>51-60% passable (2)<br>0-50% insuffisant (1) |             |
|  | Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:  |             |
| <b>Mention de série du certificat:</b><br><br>PT K<br><br><b>son numéro d'ordre:</b><br><br>123456   | 2273-06 Tâches liées à un environnement de travail sécurisé  | 100%        |
|  | 2275-09 Tâches liées à la position et aux opérations de travail  | 100%        |
|  | 2274-06 Tâches liées à la préparation de la fabrication et à l'assurance qualité   | 100%        |
|  | 2302-06 Manoeuvres de base du travail du bois massif   | 100%        |
|  | 2303-06 Tâches de planification et d'organisation  | 100%        |
|  | 1846-06 Tâches de production, d'installation et de traitement de surface d'éléments contreplaqués et laminés   | 100%        |
|  | 1847-06 Tâches de production de produits d'ébénisterie   | 100%        |
|  | 2305-06 Production de produits recouverts et autres produits de l'industrie du bois  | 100%        |
|  | 2306-06 Tâches de technicien de l'industrie de l'ameublement   | 100%        |
| <b>Date de délivrance du certificat:</b><br><br>2015.01.15   | <b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</b>  | <b>100%</b> |
|  | <b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</b>   | <b>5</b>    |
| <b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b><br><br>A l'enseignement supérieur   | <b>Accords internationaux</b>  |             |
| <b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</b>  |  |             |
| <b>Base légale</b><br><br>Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle,<br>Arrêté 1 de 2010 du 5 février 2010 du Ministre des Affaires sociales et du Travail sur les exigences professionnelles et d'examen.  |  |             |

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

| Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels   | Part du volume total du programme complet % | Durée (heures/semaines/mois/années) |
|--|---|-------------------------------------|
| Ecole/centre de formation  | Théorie: 60 % Pratique: 40 %                |                                     |
| Environnement professionnel  |   |                                     |
| Formation antérieure validée   |   |                                     |
| Durée totale de la formation   |   | 2000 heures                         |
| <b>Niveau d'entrée requis:</b><br>Baccalauréat<br><br>Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.<br><b>Centre national de référence– NSZFH – <a href="http://nrk.nive.hu">http://nrk.nive.hu</a></b> |   |                                     |
| Chef de l'organisateur d'examen:<br>Date de délivrance: 2015.01.15   |   | <b>CACHET</b>                       |